



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83 Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt2@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt cdgard](https://www.facebook.com/cgtcdgard)

Compte rendu des rencontres avec l'administration le 08 et 12 Juillet 2019 suite à la semaine d'action des agents des routes :

Présents pour l'administration 08/07/19 : Vice-Président M. Delord, DGS V. Paquien, L. Massimo, C. Galle, A. Hiernard, P. Bonnifet, V. Robert, Tourreau, F. Miralles.

Présents pour l'administration 12/07/19 : DGS V. Paquien, C. Galle, F. Potier, A. Hiernard, Le responsable direction juridique.

Lors de ces deux réunions du 08 et 12 juillet 2019, nous avons débattu avec l'administration pour défendre nos revendications. Voici ce qui en ressort :

Investissement « centre d'exploitation »

L'administration nous a informé sur les travaux réalisés pour accueillir les agents des centres qui ont fermé au 01/07/2019 (Phase 1 de la réorganisation)

Nous constatons que ces travaux ne sont pas totalement réalisés pour certains centres comme le CE d'Anduze, CE de Saint Ambroix, CE Saint-André de Valborgne.

Dans certains centre le personnel est déjà arrivé, mais aucun moyen d'accueil a été prévu pour ces nouveaux agents. L'administration s'engage à y remédier. **Quand ? Comment ?**

En ce qui concerne la Phase 2 de la réorganisation, pour la construction de nouveaux centres, en l'état actuel des choses l'administration étudie les opportunités qui peuvent se présenter à elle.

L'administration s'engage à nous rencontrer pour des **réunions d'échanges** tous les deux mois en présence du Vice-Président, afin d'être **impliqué** et de travailler pour mettre en place cette réorganisation dans les meilleures conditions possibles.

Investissement « Matériels »

Suite à notre mobilisation et à la rencontre avec le Président, le budget matériel est fixé à un montant de 1 200 000 euros par an, l'administration nous informe qu'elle met en place un PPI (Plan Prévisionnel d'Investissement) sur 3 ans. Ce PPI permettra l'achat de matériel spécifique au-delà des budgets déjà prévus, ceci représente environ 800 000 euros supplémentaire.

Une réunion est prévue début septembre avec l'administration pour définir les priorités sur l'achat et le renouvellement du matériel.

« Poste coordonnateur de travaux »

Les agents qui sont sur la liste d'aptitude et/ou ayant réussi l'examen professionnel doivent se faire connaître à l'administration s'ils désirent être coordonnateur de travaux.

L'administration s'est engagée à considérer la règle actuelle : ratio actuel nombre de coordonnateur de travaux par CE/ nombre d'agent total.

Concernant les postes d'assistants d'exploitation et coordonnateur de secteur, la CGT a demandé que ces postes soient à double pesée vu que les missions sont souvent similaires. L'administration n'est pas contre mais souhaite se donner du temps pour réfléchir à leurs missions. La modification de la fiche de poste sera nécessaire.

Une réflexion sur la totalité de la chaîne hiérarchique sera étudiée lors d'une réunion d'échange avec notre syndicat.

« Justificatif frais de déplacement »

Nous avons ardemment défendu le fait de ne pas donner de justificatif pour les frais de déplacement et d'éviter les contraintes liées à notre image, nos fonctions.

L'administration reste sur sa position de devoir fournir un justificatif en cas de contrôle. Notre action a permis de simplifier cette procédure (Prix TTC hors taxe, Numéro de Siret, facture etc...).

« Gardez le ticket de coté, en cas de contrôle il vous sera demandé si vous souhaitez être payé. Ceci uniquement en cas de contrôle par l'état. Un simple ticket de quelques centimes avec la date du chantier sera suffisant. »

Equipes Mobiles :

On a fait la proposition de monter une équipe mobile comprise dans l'effectif global des 305 agents (équipe qui au fur et à mesure des avancées de la réorganisation aurait vocation à se sédentariser). L'avantage de cette équipe mobile serait de pourvoir les 305 postes actuels budgétisés.

Réponse de l'administration :

Fin de non-recevoir, ils privilégient de pourvoir les postes vacants le plus rapidement possible.

Astreintes :

Nous demandons la revalorisation du montant de l'astreinte.

L'administration attendait de notre part une solution clé en main, c'est le monde à l'envers.

Leur refus de toute revalorisation malgré les possibilités que nous leur avons soumises traduit la volonté politique de la collectivité de ne pas y répondre favorablement. La seule alternative qu'elle propose est le chantage à la mise en place du RIFSEEP avant l'échéance obligatoire de 2023.

Engagement de la DGS de rendre compte en septembre sur la possibilité d'augmenter ou de trouver des primes supplémentaires.

Indemnités de mobilité suite aux fermetures de centre :

L'administration propose de s'aligner au nom de la parité entre les différentes fonctions publiques sur les décrets régissant l'Etat et les autres collectivités (région, intercommunalité) car rien n'est prévu pour les départements. Cela suppose un arbitrage favorable du préfet suivi d'une délibération de notre collectivité.

Jusqu'à présent, toutes ces pistes-là étaient revendiquées par la CGT en instances paritaires et refusées par la même administration qui nous le propose aujourd'hui dans son immense mansuétude !

Conclusion :

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des réunions à venir avec l'administration et demanderons l'avis de tous les agents sur ce que l'administration nous accorde ou pas !

On ne lâche rien...